



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 8 janvier 2019

Circulaire aux administrations communales

N°1/2019

Objet : Constitution de commissions consultatives internes au SYVICOL

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom du SYVICOL, mes meilleurs vœux de satisfaction et de succès dans la fonction communale qui est la vôtre.

Souhaitant intensifier encore davantage l'implication de ses communes membres dans les travaux du syndicat, le comité du SYVICOL a décidé lors de sa dernière réunion de mettre en place 3 commissions consultatives permanentes. Celles-ci seront ouvertes à tous les élus, mais aussi aux agents communaux intéressés.

Elles auront pour mission de conseiller les organes du syndicat sur toute question que ceux-ci leur soumettront, principalement dans le cadre de la rédaction d'avis relatifs à des projets de loi ou de règlement ayant des implications pour les communes. En rassemblant des élus représentant différentes communes et des fonctionnaires experts, elles permettront une discussion plus large des textes à aviser et une meilleure prise en compte des différents points de vue qui peuvent exister à travers le secteur communal.

Afin de couvrir tout l'éventail des activités des communes, la définition des champs de compétence des trois commissions est relativement souple. Elle se base sur la répartition de ces activités en trois volets: administratif, technique et social (au sens large). Cette approche tient compte de l'interconnexion de nombreux domaines et a d'ailleurs l'avantage que des sujets non prévus dès le départ pourront facilement être attribués ultérieurement à une des commissions.



Les trois commissions auront donc les domaines de compétence suivants :

Commission 1 – Volet administratif : Gouvernance, organisation et fonctionnement des communes, administration communale, syndicats de communes, finances, personnel, sécurité et ordre public, affaires internationales, etc.

Commission 2 – Volet technique : Aménagement communal, aménagement du territoire, mobilité, logement, économie, gestion de l'eau, déchets, environnement, énergie, tourisme, conservation du patrimoine, etc.

Commission 3 – Volet social : Enseignement formel et non-formel, enseignement musical, culture, sport, jeunesse, personnes âgées, intégration, égalité des chances, aide sociale, etc.

Comme indiqué ci-dessus, la liste des sujets n'est pas exhaustive et n'a que valeur d'exemple.

Les commissions se réuniront à certains intervalles en séance plénière, pour assurer un échange régulier d'informations entre ses membres, ainsi qu'avec les organes du syndicat. Elles pourront également constituer des sous-groupes, qui s'occuperont plus en détail de dossiers déterminés. Il n'est donc pas nécessaire que tous les membres d'une commission soient experts dans tous les domaines pour lesquels elle est compétente.

Le secrétariat des commissions sera assuré par le personnel du SYVICOL.

Les membres des commissions auront droit à un jeton de présence et à la prise en charge de leurs frais de route. Il sera proposé au comité d'en arrêter les détails par règlement interne lors de sa réunion du 4 février prochain, en même temps qu'il arrêtera la composition des commissions.

Je vous prie de bien vouloir transmettre la présente à tous les membres de votre conseil communal et aux agents intéressés au sein de votre commune. Toute personne souhaitant faire partie d'une ou de plusieurs commissions est invitée à transmettre sa candidature au bureau du SYVICOL, moyennant le formulaire en annexe, avant le vendredi 25 janvier 2019.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations très cordiales.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président

Fiche de candidature

Commissions consultatives du SYVICOL

Je soussigné(e)

Prénom : _____

Nom : _____

Commune : _____

Fonction : bourgmestre échevin(e) conseiller(ère)

fonctionnaire ou employé(e) (*)

(veuillez préciser _____)

Téléphone : _____ Adresse électronique : _____

pose ma candidature pour la/les commission(s) consultatives suivante(s) du SYVICOL :

- Commission 1** - **Volet administratif**
- Commission 2** - **Volet technique**
- Commission 3** - **Volet sociale**

_____, le _____

(signature)

(*) Pour les agents communaux, la présentation d'une candidature présuppose l'accord du supérieur hiérarchique, respectivement du collège des bourgmestre et échevins.

A renvoyer avant le 25 janvier 2019 au SYVICOL
reply@syvicol.lu – 3, rue Guido Oppenheim, L-2263 Luxembourg



Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre candidature pour une ou plusieurs commissions consultatives du SYVICOL. Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion administrative des activités des commissions prémentionnées. Le seul destinataire des informations est le SYVICOL. Elles seront enregistrées dans notre système d'information et conservées jusqu'au renouvellement des commissions ou jusqu'à la cessation de l'affiliation à la/aux commission(s).

Conformément au [Règlement \(UE\) 2016/679](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD).

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel à : dpo@syvicol.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO

Syndicat des Villes et des Communes luxembourgeoises (SYVICOL)

3, rue Guido Oppenheim

L-2263 Luxembourg

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre des activités des commissions consultatives du SYVICOL.